

03-04-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 3 avril 2017, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents les conseillers suivant:

Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Vacant
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent:
Siège #1: Monsieur Gilbert Gauvin

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) MRC de La Matapédia
 - b) Rapport d'inspection municipale 2016
6. Invitations
 - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Fabrique de St-Cléophas
8. Adoption du règlement 214 modifiant le règlement 142 concernant la tenue des séances du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas ainsi que l'horaire d'ouverture du bureau municipal
9. Avis de motion règlement 215 modifiant le règlement sur les permis et certificat
10. Conseil Jeunes et son maire
11. Paiement de la retenue finale – mise aux normes du puits #2
12. Dossier du camping
13. Dossier de la surface multisport
14. Suivi de dossiers
15. Divers: a) b) c) d)
16. Questions de l'assemblée
17. Levée de la réunion

44-17 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: soumission bois de chauffage. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

45-17 **Adoption du procès-verbal**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le procès-verbal du 6 mars 2017 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Lecture et adoption des comptes

Proposé par Réjean Hudon et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Hydro-Québec, #668501805755, centre P.É.St-Pierre	308.73
Hydro-Québec, #672101519437, éclairage public	166.43
Hydro-Québec, #668501805197, hôtel de Ville	286.37
Hydro-Québec, #668501805198, garage	131.80
Hydro-Québec, #668501805199, système pompage	505.16
Hydro-Québec, #668501805200, station pompage	295.80
Hydro-Québec, #683801479997, camping	265.92
Télus, 5363101, camping au 10 mars 2017	66.20
Boulangier Jessy, remb. carte cellulaire	11.50
Entreprises Clermont Gauvin, 5 ^{ème} vers. déneig. chemin	17 598.43

COMPTES NON PAYÉS

André Roy, #7602, éclairage public	129.12
Bonichoix, #573587, caisse d'eau	8.38
Boulangier Alain, #3 ^{ème} vers. déneigement cours mun.	505.89
Cain Lamarre, avocats, #7090-60, 61, 63, 64, constats SQ	183.96
Chem Action, #56103, matériel chloration	294.34
Clérobéc, #11604, matériels divers	57.41
Conciergerie d'Amqui, #133694, 3 collectes de mars 2017	1 149.04
Croix-Rouge, contribution 2017-2018, ent. service sinistrés	160.00
EPB, #186846, fourniture bureau	152.92
Exc. Marcel Perreault, #4452, pelle enlever neige écoulement eaux fossés	793.33
Laboratoire BSL, #63302-63303, analyses des eaux	597.71
MRC Matapédia, #13, rencontre forum citoyen avenir santé	15.00
Papeterie Bloc-Notes, #696359, fourniture bureau	113.09
RPF Ltée, #53185, 2 batteries d'urgence	312.16
Télus, #5363023, hôtel de Ville	217.66
Transport Y. Bouillon, #281, transport de sel	175.41
URLS, adhésion annuelle 2017-2018	75.00
Veolia, #17001659RI0500, matériels chloration	205.94

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population qu'un second poste d'inspecteur au service d'inspection de la MRC de La Matapédia est présentement vacant depuis les 6 derniers mois. Les postes seront comblés au mois de mai par 2 jeunes diplômés en Techniques d'aménagement et d'urbanisme. En attendant, les services d'inspection est sous la responsabilité de madame Karine-Julie Guénard, soutenue par l'inspecteur monsieur Jocelyn Couturier.

Au point 5b de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population qu'un rapport d'inspection municipale a été déposé par M. Mathieu Rioux, inspecteur municipal, indiquant que 27 permis et 25 certificats ont été émis durant l'année 2016. Un total de 52 comparativement à 50 en 2015.

47-17

Fabrique de St-Cléophas

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 75\$ à la Fabrique afin de les aider financièrement lors de la *Fête de l'Amour* qui aura lieu le 6 mai prochain. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

48-17

Adoption du règlement 214 modifiant le règlement 142 concernant la tenue des séances du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas ainsi que l'horaire d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QU'un règlement portant le numéro 142 concernant la tenue des séances du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas ainsi que l'horaire d'ouverture du bureau municipal a été adopté le 26 mai 1999;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Roland St-Pierre à la séance régulière du 6 mars 2017;

ATTENDU QUE tous les conseillers présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Fournier et résolu:

- D'adopter le règlement 214 modifiant le règlement 142 concernant la tenue des séances du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas ainsi que l'horaire d'ouverture du bureau municipal lequel statue comme suit:

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Modification de l'article 4 relatif à l'horaire d'ouverture du bureau municipal

L'article 4 est remplacé par le suivant:

*Article 4 L'horaire d'ouverture du bureau municipal est le suivant:
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.*

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

49-17

Avis de motion du règlement 215 modifiant le règlement sur les permis et certificats

Avis de motion est donné par Roland St-Pierre, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 215 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

50-17

Conseil Jeunes et son Maire

Proposé par Normand St-Laurent et résolu qu'un montant de 50\$ soit remis à la municipalité de Sayabec pour les bourses qui seront remisent aux étudiants de l'école Ste-Marie ayant participés au conseil jeunes et son maire. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

51-17

Paiement de la retenue finale mise aux normes du puits #2

CONSIDÉRANT QUE la retenue finale de 6 184.94\$ taxes incluses doit être payée à Construction L.F.G. inc. suite aux travaux de la mise aux normes du puits #2;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 863.63\$ de factures et d'honoraires ont été payés directement par la municipalité lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être soustrait de la retenue finale tel que discuté avec l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal:

- ✓ que le paiement final de 4 321.31\$ soit remis à Construction L.F.G. inc.;
- ✓ que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents, si nécessaire, concernant la libération de la retenue finale et la fermeture du dossier.

52-17

Dossier du camping

Proposé par Richard Fournier et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Katie St-Pierre à faire de la publicité à la radio pour l'ouverture du camping, soit, 50 messages de 15 secondes. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

53-17

Dossier du camping

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Katie St-Pierre à inscrire le Camping Mont Notre-Dame à l'Association Touristique Régionale (ATR) au montant 303\$ plus les taxes applicables. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

54-17

Dossier de la surface multisport

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été demandée à 2 entreprises concernant les bandes de la surface multisport;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues, soit;

- Robert Boileau inc, au montant de 12 321.75\$, plus taxes;
- Groupe Sports-Inter Plus, au montant de 19 815.75\$, plus taxes.

CONSIDÉRANT que les 2 soumissions sont conformes aux exigences de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Robert Boileau inc. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 14 de l'ordre du jour:

Suivi de dossier des élus

Gilbert Gauvin: Absent

Richard Fournier: Rien pour ce mois-ci

- Roland St-Pierre:** Pour le terrain municipal, nous avons reçus le plan de monsieur Mathieu Rioux, inspecteur en bâtiment afin de pouvoir faire une demande de CA au MDDELCC étant donnée la complexité du ruisseau.
- Normand St-Laurent:** **Biblio:** Les travaux pour le planché débuteront en avril. La biblio sera fermée durant les travaux mais il sera possible pour les membres de venir chercher des livres en contactant la responsable madame Hélène Dumont.
Loisirs: Le béton pour la surface multisport sera installé en début juin et les bandes devraient être prêtes à l'ouverture du terrain de jeu. Il y aura une collecte de bouteilles le 8 avril, une partie de sucre le 15 avril et l'AGA aura lieu le 25 avril.
Camping: Monsieur Steve Ouellet, agent de développement, moi-même et la DG avons fait un plan d'action pour le camping afin que l'achalandage soit de plus en plus forte (publicité, activités etc.)
Chemin St-Rémi: Lors du point 16 de l'ordre du jour, je demanderais à madame Andrée Fournier, représentante de notre comité pour le Chemin à parler des nouvelles concernant ce dossier.
- Réjean Hudon:** Rien pour ce mois-ci
- Katie St-Pierre:** Le galonnage du mois de mars est de 1 360 litres par jour par résidence (sensiblement la même consommation que le mois passé).

55-17

Soumission bois de chauffage

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas achète 100 cordes de bois de chauffage par année;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire parvenir une demande de soumission aux Entreprises Clermont Gauvin inc. demandant:

- l'essence de bois disponible;
- le prix selon l'essence;
- la date de livraison.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

56-17

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt heures quarante-cinq minutes (20h45). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.